

LETTRE PASTORALE

ADRESSÉE AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DES ÉTATS-UNIS

PAR LES PÈRES DU TROISIÈME CONCILE PLÉNIER DE BALTIMORE

(Suite..)

Les prélats ont l'assurance que les fidèles dont la générosité leur a permis de bâtir et de soutenir des collèges et séminaires, se montreront, à l'avenir, aussi généreux, et qu'ils considéreront comme un de leurs plus importants devoirs de catholiques de donner pour les séminaires.

“ Notre attention, très chers frères, s'est surtout portée sur la création d'une meilleure législation devant garantir les droits de nos pasteurs et des prêtres de tout rang. Ils sont liés à nous par des liens plus sacrés que ceux de la chair et du sang. Nous n'avons pas besoin de vous dire combien admirablement ils remplissent leur ministère sacré. Vous connaissez leur vie de labeur et de sacrifice et nous pouvons leur appliquer ces paroles de saint Paul : “ Vous êtes notre gloire et notre joie.”

“ Les droits du clergé se rapportent principalement à l'exercice de leur ministère sacré dans les missions, à la fixité de leur charge et à l'inviolabilité de leur autorité pastorale dans leurs limites propres. Il est dans l'esprit de l'Eglise que les grades variés de l'autorité ne soient, d'aucune manière, en rivalité ou en conflit, mais au contraire dans un ordre parfait et harmonieux. Il est évident que dans un pays comme le nôtre où, partie de commencements rudimentaires, notre organisation s'est avancée graduellement vers la perfection, les lois qui rendent dans les autres pays l'organisation de l'Eglise parfaite, ne peuvent être complètement appliquées. Mais, à l'égard de ce qui est praticable, c'est notre désir, non moins que celui du Souverain-Pontife, qu'elles soient mises en pratique. Car nous avons la plus complète confiance dans la sagesse avec laquelle l'Eglise a fait ces lois et nous nous réjouissons de tout notre cœur à chaque pas qui nous rapproche d'une organisation parfaite. On y est dans certaines parties arrivé par les réglemens faits durant les dernières années et surtout par les décrets édictés au concile.

“ Mais pendant que nous sommes, de notre côté, désireux de faire tout ce que la justice et l'affection peuvent nous suggérer pour nos prêtres, laissez-nous, très chers frères, vous rappeler que de votre conduite dépend beaucoup leur bonheur. Un troupeau reconnaissant et pieux est assuré de rendre un pasteur heureux. Mais si le peuple ne répond pas au zèle de son pasteur, s'il est froid et ingrat, alors, en vérité, son sort est pitoyable. Puisque les prêtres de Dieu quittent tout pour se dévouer à votre bien-être spirituel, montrez par votre affection, par votre coopération à leurs efforts